



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 25 janvier 2022

Séance du 25 janvier

Le vingt-cinq janvier deux-mille-vingt-deux

A 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour un conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Régis REYNAUD, Maire.

Présents : Régis REYNAUD, Maire, Gilbert LA RUSSA, 1^{er} Adjoint, Cécile PORTALIER, 3^{ème} Adjoint, Philippe DUNAND, 4^{ème} Adjoint, Gaëlle BOCKEL, Damien BRANQUART, Henriette DUPIN, Nicolas HENNEMAN, Lisa REY GALIAY, Loann REYNAUD, Chantal VIAND.

Procuration : Ludovic BRISSON à Régis REYNAUD

Absents excusés : Ludovic BRISSON

Secrétaire de séance : Philippe DUNAND

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 03 janvier 2022.

III - ORDRE DU JOUR :

- **Délibération n°04 – Constitution des commissions communales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de constituer les commissions communales de la façon suivante :

FINANCE

Tous les élus

COMMUNICATION

Ludovic BRISSON, Loann REYNAUD, Nicolas HENNEMAN, Damien BANCQUART, Philippe DUNAND

ASSOCIATIONS et FESTIVITES

Philippe DUNAND, Gaëlle BOCKEL, Damien BRANCQUART

AFFAIRES SCOLAIRES

Ludovic BRISSON, Cécile PORTALIER, Lisa REY-GALAY, Gaëlle BOCKEL, Henriette DUPIN

AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

Nicolas HENNEMAN, Lisa REY-GALAY

Voté à l'unanimité

- **Délibération n°5 - Constitution de la commission communale d'appel d'offre**

Le conseil municipal est invité à former la commission communale d'appel d'offre.
Suivant l'article L1411-5 du CGCT, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la commission est composée par le Maire et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Une seule liste est présentée :

- 1- Gilbert LA RUSSA
- 2- Cécile PORTALIER
- 3- Gaëlle BOCKEL
- 4- Nicolas HENNEMAN
- 5- Chantal VIAND
- 6- Damien BRANCQUART

Le conseil à l'unanimité renonce au vote à bulletin secret

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que :

- la commission communale d'appels d'offres est composée comme suit :

Titulaires : Gilbert LA RUSSA, Cécile PORTALIER, Gaëlle BOCKEL

Suppléants : Nicolas HENNEMAN, Chantal VIAND, Damien BRANCQUART

Voté à l'unanimité

- **Délibération n° 06 - MARCHE RESTAURATION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît donc qu'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide des restaurants scolaires permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

La ville de Tournon sur Rhône assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura en charge la réalisation de la procédure de mise en concurrence.

La convention de groupement de commandes entre le coordonnateur et la commune non-membre du service commun prévoit le paiement forfaitaire d'un montant de 300 € par chaque commune à Arche Agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADHERE** au groupement de commande
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes associant la Ville de Tournon/Rhône, Saint-Jean-de-Muzols, Mauves, Plats, Sécheras et Cheminas en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir pour le compte de la commune.

Voté à l'unanimité

- **Délibération n° 7 : Proposition d'achat de la parcelle F13**

Trois habitants du village de Plats sont intéressés pour acheter la parcelle numéro F13, se situant au village, et appartenant à la commune.

Vu les trois propositions d'achat, reçues à la Mairie, de la parcelle F13,

Vu le prix actuel du marché,

Vu qu'aucune de ces propositions n'est au prix du marché mais en dessous de celui-ci,

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente du dit terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de ne pas autoriser la vente du terrain se situant au village, parcelle F13.**
- **Précise que la vente reste toujours possible pour un projet respectant le prix du marché**
- **Autorise le Maire à répondre aux candidats**

Voté à l'unanimité

• **Achat d'une chaudière pour le bâtiment Mairie/cantine**

M. le Maire informe le conseil municipal de la panne de la chaudière dans le bâtiment regroupant la Mairie et la cantine.

Il explique que cette panne est irréparable.

La chaudière en question est une chaudière à fioul et sert pour le chauffage et l'eau chaude.

Plusieurs devis (pompe à chaleur) sont communiqués.

Le conseil municipal souhaiterait avoir d'autres devis (chaudière à granulés de bois) pour se prononcer.

Surseoir - Unanimité

• **Modification des tarifs des locations de la salle des fêtes**

Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis janvier 2020.

Avant de proposer une augmentation, le conseil municipal souhaite étudier la fréquentation de la salle des fêtes de Plats et connaître les tarifs des villages voisins.

Surseoir - Unanimité

• **Questions Diverses :**

- Discussion au sujet du projet d'un city park sur la commune. Des devis seront réalisés prochainement.
- Le passage de l'éclairage public en led est terminé ; il semble qu'un lampadaire n'ait pas été changé. Pour rappel, afin de baisser la facture d'électricité, l'intensité lumineuse est réduite de 23H à 5H.

- Suite à la réunion des associations, l'amicale laïque propose d'effectuer certains travaux pour aménager les anciennes toilettes publiques ; une vérification quant à la possibilité de modifier la destination de cette pièce doit être effectuée au préalable.
- Trois conseillers seconderont le 1^{er} adjoint pour la remise des clefs et l'état des lieux de la salle des fêtes lors de la location de celle-ci.
- La distribution du bulletin municipal sera faite par deux conseillers municipaux le jeudi 27 janvier.
- Certains colis de Noël n'ont pas été récupérés ; certains vont être distribués, pour les autres, le conseil municipal décide d'attendre avant de prendre une décision.

Séance levée à 21h46
